

Monsieur Manuel Valls
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 29 septembre 2014

Objet : Versement transport dans le secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social. Votre lettre du 22 Septembre.

Monsieur le Premier ministre,

Nous vous remercions de votre lettre en date du 22 septembre. En effet, le sujet du versement transport a été engagé dans l'enceinte parlementaire dans le cadre des travaux sur la loi relative à l'Economie sociale et Solidaire (ESS), avant d'être malheureusement déplacé vers l'article 17 de la Loi de finances rectificative 2014-891 du 8 août 2014 qui dispose la suppression complète de toute exonération du versement transport pour l'ensemble du secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social bénéficiant de financement légaux.

Radicale sur le fond, cette mesure est également brutale sur la forme, à rebours de la direction suivie par les travaux conduits dans le cadre de la Loi ESS. En effet, cette suppression est intervenue sans concertation avec les organisations significatives de notre secteur d'activité.

Dans le cadre d'une très forte mobilisation confédérale, vos collaborateurs ont reçu nos représentants à Matignon le 24 juillet dernier : au terme de la réunion, vos conseillers ont indiqué qu'une évolution de la situation vers un « *statu quo* » serait envisageable dans le cadre de la Loi de finances pour 2015, pour préserver les intérêts légitimes de toutes les parties prenantes.

C'est d'autant plus important que le sujet du versement transport a également été affecté par la loi 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, en son article 16. Jusqu'alors, le versement transport a été conçu pour une mise en application dans les zones urbaines, avec des taux gradués selon la taille. L'article 16 introduit dans le code général des collectivités territoriales une possibilité de prélever pour toutes les régions, dans tous les territoires.

Aussi et ainsi que vous vous y êtes engagé dans votre récent courrier, l'ensemble des Présidents de fédérations et unions nationales se réjouissent de vous rencontrer très prochainement, afin de vous faire part de la gravité des conséquences du texte issu de la loi du 8 août, et de la loi du 4 août, si les choses restaient en l'état, tant sur le plan humain pour les personnes soignées et accompagnées, que sur le plan social avec les lourdes charges financières qui en découleraient pour les associations et

fondations et centres de lutte contre le cancer, mettant en péril la pérennité de plus de 10 000 emplois à partir du 1^{er} janvier prochain.

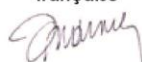
Nous souhaitons en effet que vous puissiez ouvrir à nouveau ce dossier essentiel pour les organismes d'intérêt général privés non lucratifs œuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Daniel CADOUX
Président de la
CNAPE



Jean-Jacques ELEDJAM
Président de la Croix-Rouge
française



Jean-Louis GARCIA
Président de la Fédération
des APAJH



Guy HAGEGE
Président de la FEGAPEI



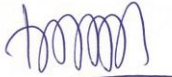
Antoine DUBOUT
Président de la FEHAP



Louis GALLOIS
Président de la Fnars



Christel PRADO
Présidente de l'UNAPEI



Pr Josy REIFFERS
Président d'UNICANCER



Dominique BALMARY
Président de l'UNIOSS

